

Questions orales

Je voudrais demander au ministre s'il est disposé à cesser de traiter les Postes de telle façon que la société doive réduire le service? Est-il disposé à retirer ces superboîtes et à restaurer le service de livraison à domicile de qualité dans tous les centres urbains du pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais rectifier quelques inexactitudes. Ce qui s'est passé en fin de semaine, si je ne m'abuse, c'est que l'Union des facteurs a fait venir par avion des gens de toutes les régions du pays pour donner une conférence de presse, et il a réussi. Je le félicite de pouvoir manipuler ainsi Radio-Canada.

En réalité, aucun Canadien ne s'est vu retirer le service de distribution à domicile. En 1974 ou en 1976, parce qu'alors les Postes constituaient un ministère, le gouvernement a décidé de ne pas étendre le service de distribution à domicile aux nouveaux quartiers, aux nouveaux lotissements et ainsi de suite et avec le consentement de tous les partis, il a décidé d'exiger que les Postes prennent leurs responsabilités financières en tant que société d'État.

Si les néo-démocrates désirent offrir le service de distribution à domicile à tous ceux qui reçoivent leur courrier dans les boîtes aux lettres multiples, ou à la poste restante et ainsi de suite, sont-ils disposés à avoir l'honnêteté d'admettre qu'il faudrait que le tarif d'affranchissement soit porté à 60c., parce que c'est ce que cela coûterait?

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. Même si, en effet, tous les députés, y compris ceux de mon parti, ont voulu que le ministère des Postes soit transformé en une société d'État, il reste que le gouvernement a imposé à la Société canadienne des Postes un plan d'entreprise qui l'a forcée à réduire les services que reçoivent des millions de Canadiens, qu'ils habitent la campagne ou la ville.

Le ministre croit-il juste que, dans une ville, les Canadiens d'un côté de la rue reçoivent leur courrier à domicile alors que leurs voisins d'en face, qui paient pourtant les mêmes impôts, doivent aller chercher leur courrier dans une superboîte, outre le fait que cette horreur, plantée sur leur pelouse, a pour effet de réduire la valeur de leur propriété? Le ministre croit-il que cela est juste?

M. McDermid: Il en a toujours été ainsi, John. D'où sortez-vous?

M. Rodriguez: Il n'en est ainsi dans aucune ville.

M. McDermid: Dans ma ville, si.

M. le Président: La parole est à l'hon. ministre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme la distribution à domicile n'a été retirée à personne le député fait tout simplement une fausse assertion.

M. Rodriguez: Vous avez établi un système à deux classes.

M. Andre: Le député parle de deux classes de citoyens. Depuis la fondation des Postes canadiennes, il existe quatre ou cinq façons de livrer le courrier: la distribution à domicile, les boîtes aux lettres multiples, la poste restante et la poste rurale. Par conséquent, pour s'en tenir à la définition du député, il y aurait quatre classes. Or, il en est ainsi depuis plus d'un siècle. Il y a toujours eu ces distinctions. Personne ne s'est fait enlever un service. Les services ont été améliorés. Pour faire ce que croit possible le député, il faudrait dépenser 1,3 milliards de dollars de plus. Si le député veut que l'on emprunte cet argent, de façon à faire assumer aux générations à venir le coût de la livraison du courrier aujourd'hui, qu'il ait l'honnêteté de le déclarer ouvertement.

* * *

● (1450)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INDEMNISER LES VITICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, l'accord de libre-échange a fait sa première victime, un viticulteur de l'Okanagan. Aujourd'hui, nous apprenons qu'une quinzaine de viticulteurs, de l'Ontario cette fois, ont dû eux aussi renoncer à leur exploitation à cause du libre-échange.

Le gouvernement va-t-il s'engager dès maintenant à verser une indemnité d'urgence directement aux viticulteurs que ruine cet accord de libre-échange?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je doute un peu de l'exactitude des observations du député. J'ai déclaré en réponse à une question qu'on m'a posée jeudi ou vendredi dernier que le secteur viticole, surtout en Ontario, éprouve des difficultés depuis un bon nombre d'années. Le député devrait comprendre que, huit années sur dix, nous avons dû acheter les excédents de production initiale. Il doit également comprendre que la décision du GATT a évidemment entraîné les conséquences les plus néfastes pour le secteur.

Nous savons que ce secteur sera soumis à certaines pressions. Voilà pourquoi nous sommes intervenus dès le 4 décembre dernier pour mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et de l'industrie. Depuis, ce groupe travaille avec diligence. J'ai signalé jeudi qu'il m'a fourni son rapport il y a environ une dizaine de jours. Nous sommes en train de l'examiner, de concert avec les provinces. Comme je l'ai expliqué jeudi, nous présenterons très bientôt certaines recommandations au Cabinet.